

2. SOUS-COMITÉ DE LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE

Comme l'ont souligné les rapports précédents, les travaux du sous-comité de la coopération industrielle et de ses divers groupes de travail sont extrêmement utiles pour l'échange de renseignements sur les décisions et réglementations qui influent sur l'environnement économique et industriel de chacune des parties, et donc sur les occasions de coopération industrielle. L'utilité d'un tel dialogue est accentuée par l'échéance du marché unique européen de 1992, par la mise en oeuvre de l'Accord canado-américain de libre-échange et par plusieurs autres changements, actuels ou futurs, à l'environnement économique et commercial international. Les questions environnementales, et leurs incidences sur certains secteurs industriels, retiennent elles aussi de plus en plus l'attention. Il en sera désormais tenu compte dans la coopération industrielle entre le Canada et la CE.

Eu égard à l'évolution constante de la concurrence globale, les entreprises s'intéressent de plus en plus à des formes de coopération industrielle qui facilitent l'adaptation technologique et qui soient propices aux investissements, aux accords de licence, aux participations conjointes et aux autres types d'associations stratégiques. Les mécanismes de soutien sont surtout utiles pour les petites et moyennes entreprises, qui connaissent mal les marchés étrangers et auraient intérêt à y trouver d'éventuels associés. On peut multiplier à l'infini les occasions de coopération industrielle grâce à des ententes entre le Canada et tel ou tel État membre de la Communauté ou grâce à une participation aux expositions commerciales spécialisées ou aux assemblées de telle ou telle organisation industrielle. L'expérience récente montre que le SCCI et ses groupes de travail constituent un autre moyen de repérer les créneaux dans lesquels le Canada et la CE puissent coopérer utilement.

Lors de la dernière réunion du SCCI, les coprésidents ont adopté le principe qui consiste à s'intéresser à un secteur industriel (dans ce cas la technologie de l'environnement) non traité par les groupes de travail. Cette pratique s'est révélée utile pour discuter des questions sectorielles de façon plus détaillée que ne le permettaient les formules précédentes et pour arrêter un plan d'action propre à favoriser le jumelage de telle ou telle entreprise privée avec une autre. On recommande que cette pratique soit conservée au cours